



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Article 1er :

Conformément à l'arrêté de Mme La Présidente de la Communauté de communes des Vallées d'Auge N°201822203-01 du 22 mars 2018, il sera procédé à une enquête publique concernant
- la modification du PLU de Gacé consistant en la transformation d'une zone 2 AU en 1 AU
Cette enquête publique se déroulera durant 38 jours du mercredi 11 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus.

Article 2 :

Au terme de l'enquête publique unique :
la modification du PLU de Gacé sera approuvée par délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault.

Article 3 :

Monsieur Michel MARSE-GUERRA, retraité du Service Médical de l'Assurance Maladie, domicilié à Alençon, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Article 4 :

Les pièces du dossier de modification du PLU de la commune de Gacé, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de GACE, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h), **du 11 avril 2018 au 18 mai 2018 inclus,**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet de la CDC de la Vallée d'Auge et du Merlerault et de la Commune de Gacé aux adresses suivantes : www.cdc-camembert.fr et www.gace.fr

De plus, pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par mail à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : cdcvam.enquetepublique@gmail.com. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse postale du siège de l'enquête publique : Mairie place du Château 61230 GACE.

Article 5 :

Les intéressés auront la possibilité de faire leurs observations oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public en mairie de Gacé aux jours et heures suivants :

- Mercredi 11 avril 2018 de 14h à 17h
- Vendredi 4 et 18 mai 2018 de 14h à 17h

Article 6 :

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie ou au siège de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault.

Ce rapport sera également mis en ligne sur le site internet de la commune de Gacé <http://www.gace.fr/> et sur le site de la communauté de communes <http://www.cdc-camembert.fr/> pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête.